

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 8 septembre deux mille vingt-six (8 septembre 2026) à 19h30 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs à Saint-Élie-de-Caxton :

PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse
Mme Estelle Borgia, conseillère
Mme Isabelle Héroux, conseillère
M. Jacques Blanchard, conseiller

Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Émilie Maloney, conseillère
M. Gaétan Thériault, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gérôme, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

La personne qui préside la séance, soit madame Charline Plante informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

PROPOSITION ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON AU 31-12-2025 PAR LA FIRME DE COMPTABLES BCGO**
 - 3.1 Présentation des états financiers
 - 3.2 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2025
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS.**
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal du mois d'août 2026
- 6. CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Association des riverains du Lac Plaisant
- 7. FINANCES**
 - 7.1 Approbation de la liste des comptes
 - 7.2 Amendements et rapports budgétaires année 2026

8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Octroi contrat – Hébergement infonuagique Suite financière Aurora (programme pour la paie)
- 8.2 Autorisation de signatures d'une transaction et quittance et d'un acte de reconnaissance volontaire de droit de propriété – lot 4 194 827 du cadastre du Québec
- 8.3 Augmentation du budget pour la réalisation du plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU)
- 8.4 Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 8.5 PAVL – Volet entretien des routes locales pour l'année 2025
- 8.6 Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement – sécurisation, P25-4078-00
Remplacement de deux ponceaux sur le chemin des Lacs-Longs
- 8.7 Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement – sécurisation, P25-4079-00
Remplacement d'un ponceau sur le chemin des Lacs-Longs
- 8.8 Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement – sécurisation, P25-4080-00
Remplacement d'un ponceau sur le chemin des Lacs-Longs
- 8.9 Octroi contrat – Mosaic 3D pour les levés aéroportés par système Lidar pour les calculs de volumes prélevés dans les sablières
- 8.10 Modification de la politique de soutien aux associations de lacs

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. TRAVAUX PUBLICS

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1 Avis de motion règlement 2026-012 modifiant le règlement de zonage 2010-012

12. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 12.1 Octroi contrat – réparation de la génératrice à l'aqueduc Samson/Marchand
- 12.2 Modification au contrat – aménagement du réseau d'aqueduc phase 2 – bouclage du réseau rue Saint-Louis et 5^e Rang
- 12.3 Octroi contrat - Nettoyage de la pompe de puits station principale

13. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATION

- 13.1 Octroi contrat – Graphiste pour la réalisation des enseignes de la Municipalité
- 13.2 Demande d'aide financière – Fonds commun de vitalisation de la MRC de Maskinongé
Projet « Raquettes en action – Tennis, pickleball et mentorat jeunesse »

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bonsoir et bienvenue à cette rencontre du conseil municipal.

Septembre est toujours un mois bien rempli. C'est une période où les membres du conseil et notre équipe municipale travaillent à finaliser plusieurs projets amorcés au cours des derniers mois. Nous avons le plaisir de voir plusieurs d'entre eux prendre forme concrètement.

Parmi les projets, la piste d'hébertisme, réalisée grâce au soutien financier du ministère de l'Éducation, viendra bonifier notre offre d'activités de plein air et offrir un nouvel espace pour bouger et profiter de notre environnement. Il est situé dans le Parc de l'Imaginaire.

Nous avançons également avec l'appel d'offres pour l'acquisition d'équipements scéniques pour le Garage de la Culture. Ce projet, soutenu par le Fonds commun de vitalisation, nous permettra de mieux équiper ce lieu qui occupe une place de plus en plus importante dans notre vie culturelle et communautaire.

Le Parc de l'Imaginaire continuera lui aussi de se développer avec l'installation d'œuvres artistiques et d'une borne interactive. Également soutenu par le Fonds commun de vitalisation.

Du côté de nos infrastructures, plusieurs dossiers importants avancent également.

Nous avons complété le bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Boulanger, un projet qui permettra également l'élimination de deux purges sur notre réseau d'aqueduc. Ces travaux sont subventionnés dans le cadre du programme de la **TECQ** (Taxe sur l'essence et la contribution du Québec) et contribueront à améliorer l'efficacité et la fiabilité de notre réseau.

La Municipalité procédera aussi à un appel d'offres pour la réfection d'un ponceau sur le chemin des Loisirs. Ces travaux auront un impact sur la circulation dans ce secteur. Nous vous tiendrons bien entendu informés à l'avance de l'échéancier, des entraves et des mesures qui seront mises en place afin que chacun puisse planifier ses déplacements.

Notre rencontre de ce soir se déroulera en deux temps.

Nous débiterons tout d'abord par la présentation des audits pour l'année financière 2025. Cette présentation sera suivie d'une période de questions spécifiquement consacrée aux audits, afin de permettre aux citoyens présents d'obtenir les précisions souhaitées.

Nous poursuivrons ensuite avec la séance ordinaire du conseil municipal, selon l'ordre du jour prévu.

Je nous souhaite à toutes et à tous une bonne rencontre.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-09-156

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Estelle Borgia appuyé par monsieur Jacques Blanchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON AU 31-12-2025 PAR LA FIRME DE COMPTABLES BCGO

3.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

3.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025

Le rapport financier de l'année 2025 est déposé.

Lecture est faite du rapport du vérificateur externe sur les états financiers consolidés.

Le rapport financier montre:

un excédent en 2025	448 555 \$
un déficit de fonctionnement non affecté	(112 309) \$
un fonds de roulement autorisé de 225 000\$, solde au 31 décembre 2025	34 750 \$
des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques	1 205 701 \$
un investissement net dans les éléments d'actif à long terme	10 936 620 \$
un endettement total net à long terme	2 535 061 \$

4. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2026

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2026-09-157

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal du mois d'août 2026.

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCE

7. FINANCES

7.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

ADN COMMUNICATION	ALERTES MUNICIPALES JUILLET	107.46 \$
BATTERIES EXPERT SHAWINIGAN	ACHAT BATTERIES POUR BACK UP	98.19 \$
2745-7019 QUÉBEC INC.	MAINTENANCE DES UNITÉS DE CLIMATISATION	188.56 \$
BELANGER SAUVE S.E.N.C.R.L.	HONORAIRES JURIDIQUES	109.95 \$

CANAC	ACHAT LUMIÈRES POUR BIBLIOTHÈQUE	11.94 \$
SYNDICAT REG DES EMPL MUN CSN	COTISATIONS SYNDICALES	1 006.13 \$
DEPANNEUR VOISIN #6971	ACHAT LAIT, ACHATS POUR JEUDIS 5 À 7	1 318.98 \$
CONSTRUCTION DJL INC.	ACHAT ASPHALTE FROIDE	1 203.90 \$
ENTREPRISE ST-ELIE (2020) INC.	ENTRETIEN PONCEAU HAUT DE L'AVENUE PRINCIPALE	1 803.97 \$
ENTREPRISES RENE NEWBERRY 1991	LOCATION MACHINERIE, PIERRE CONCASSÉE	6 232.45 \$
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	997.18 \$
FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-L'ALLIA	SUBVENTION FABRIQUE	2 250.00 \$
FQM ASSURANCES	ANNULATION CRÉDIT AVENANT MODIFICATION POLICE D'ASSURANCE	187.48 \$
FREDERIC MANSEAU	ACHAT GOBELETS ET VERRES JETABLES POUR 5 À 7	150.57 \$
GROUPE CLR INC.,	REPARTITION SUR CELLULAIRE SERVICE INCENDIE	338.32 \$
LE GROUPE LAFRENIÈRE TRACTEURS	VÉRIFICATION FUITE D'HUILE TRACTEUR	625.81 \$
GESTION SANITAIRE DAVID MORIN	COLLECTE MENSUELLE MATIÈRE RÉSIDUELLE	15 397.41 \$
9439-1554 QUÉBEC INC.	OCTROI MANDAT POUR LA REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME	1 569.41 \$
IDENTITE INC.	ACHAT 34 T-SHIRTS POMPIERS	781.85 \$
INFOTECK SERVICE AFFAIRES	INSTALLATION VPN, SAUVEGARDE ACRONIS	110.31 \$
2968-8280 QUÉBEC INC.	ENTRETIEN AUTOPOMPE VALVE ARRIÈRE	3 658.50 \$
CAMIONS MASKA INC.	INSPECTION SAAQ REMORQUE 2 ESSIEUX	197.47 \$
SPÉCIALITES EN LUBRIFIANTS RM	ACHAT HUILE POUR MOTEURS 2 TEMPS	69.23 \$
MATERIAUX LAVERGNE INC.	ACHAT CP ÉPINETTES POUR BANDES PATINOIRE, ACHAT VADROUILLE, BOUCHER PORE	174.83 \$
MAISON MAURICE HOULE & FILS LT	ACHAT PIÈCES POUR VALVE AQUEDUC OUELLET	125.47 \$
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E	HONORAIRES AVOCATS	3 145.30 \$
MRC DE MASKINONGE	BOUES VIANCES SEPTIQUE, ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES	14 090.66 \$
GROUPE CONSEIL NOVO SST INC.	AJUSTEMENT POUR FRAIS DE GESTION ET DE FONDS DE DÉPENSES	320.22 \$

PR EAUTECH, INSTRUMENTATION & G.S. RIVARD SERVICES SANITAIRE	ÉLIMINATION ODEURS POSTES POMPAGE PRINCIPALE ET OUELLET	3 773.45 \$
	LOCATION CONTENEUR	75.88 \$
9121-0302 QUÉBEC INC.	ENTRETIEN PRÉVENTIF CLIMATISATION SALLE COMMUNAUTAIRE	657.31 \$
SYSTÈMES DE BUREAUTIQUE SBM	LOCATION PHOTOCOPIEUR, COPIES NOIR ET COULEUR	964.42 \$
SERVICES KLK INC.	LOCATION PELLE POUR REPARATION FUITE D'EAU DOMAINE OUELLET	396.66 \$
SERVICES TECHNIQUES INCENDIES	CALIBRATION D'APPAREIL RESPIRATOIRE	163.26 \$
TETRA TECH QI INC.	PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU	3 146.02 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS POUR AVIS DE MUTATION	204.00 \$

2026-09-158

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par madame Isabelle Héroux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer pour l'année 2026 au montant de 65 652.55 \$ et déjà payés au montant de 56 159.76 \$, et les salaires du mois de juillet 2026 au montant de 87 613.02 \$, totalisant la somme de 209 425.33 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière trésorière

7.2 AMENDEMENTS ET RAPPORTS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2026

ATTENDU que la liste des amendements budgétaires et le rapport d'activités de fonctionnement ont été déposés;

2026-09-159

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gaétan Thériault appuyé par monsieur Jacques Blanchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER la liste des amendements budgétaires de l'année 2026 du journal du budget révisé portant le numéro de journal 54 ainsi que le rapport intitulé « Activité de fonctionnement à des fins fiscales » montrant les revenus et les dépenses au 27 août 2026.

ADOPTÉE

8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

8.1 OCTROI CONTRAT – HÉBERGEMENT INFONUAGIQUE SUITE FINANCIÈRE AURORA (PROGRAMME POUR LA PAIE)

CONSIDÉRANT que la première année d'hébergement infonuagique de la Suite financière Aurora, logiciel pour la paie, est gratuite jusqu'au 1^{er} juin 2027;

CONSIDÉRANT qu'après cette date un montant annuel est exigible pour l'espace de stockage des données financières de la paie;

2026-09-160

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de PG Solutions pour l'hébergement des données financières de la paie de la Suite financière Aurora pour un montant de 1 860.00 \$ pour l'année 2026 renouvelable chaque année et d'une durée de 36 mois selon l'offre de service du 18 juin 2026.

ADOPTÉE

8.2 AUTORISATION DE SIGNATURES D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE ET D'UN ACTE DE RECONNAISSANCE VOLONTAIRE DE DROIT DE PROPRIÉTÉ – LOT 4 194 827 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que suivant la réforme cadastrale, le lot 4 194 827 du cadastre du Québec (ci-après : l'« Immeuble ») apparaît au registre foncier comme être la propriété de la Municipalité en raison d'une vente sous seing privé qui n'a pas été publié;

CONSIDÉRANT que si la vente sous seing privé avait été publiée, la Municipalité n'aura pas apparu comme propriétaire de l'Immeuble;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne prétend à aucun droit sur l'Immeuble;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public de régulariser les titres;

2026-09-161

EN CONSÉQUENCE sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER mesdames Charline Plante, mairesse, et Sandra Gérôme, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la Transaction et Quitittance;

D'AUTORISER mesdames Charline Plante, mairesse, et Sandra Gérôme, directrice générale et greffière-trésorière, sur paiement de la somme prévue à la clause 3 de la transaction et quittance, à signer l'Acte de reconnaissance volontaire du droit de propriété.

ADOPTÉE

8.3 AUGMENTATION DU BUDGET POUR LA RÉALISATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a octroyé un mandat pour la réalisation de son Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau), au montant initial de 21 400 \$;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires sont requis afin de compléter le mandat, notamment pour le traitement du réseau pluvial, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT qu'une somme additionnelle de 9 500 \$ est requise afin de mener le mandat à terme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit également réaliser l'inventaire des conduites du Domaine Ouellet, lesquelles seront prochainement transférées à la Municipalité, afin de les intégrer au Plan de gestion des actifs en eau;

CONSIDÉRANT qu'une somme additionnelle de 2 000 \$ est requise pour la réalisation de cet inventaire;

CONSIDÉRANT que l'augmentation totale requise est donc de 11 500 \$, portant le budget total du mandat de 21 400 \$ à 32 900 \$;

CONSIDÉRANT que ces dépenses sont admissibles à la priorité 2 du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028;

2026-09-162

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Estelle Borgia et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation du budget prévu pour la réalisation du Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) de 11 500 \$, faisant passer le budget 32 900 \$;

QUE l'ensemble des dépenses soit payable à même les sommes disponibles dans le cadre de la TECQ 2024-2028, priorité 2, sous réserve de leur admissibilité aux modalités du programme;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

8.4 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2024, le ministère de la Sécurité publique du Québec recense 21 679 femmes victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal déclarées à l'échelle de la province;

ATTENDU qu'en 2022, selon les données colligées par le ministère de la Sécurité publique, la région de la Mauricie affichait des taux d'infractions contre la personne en contexte conjugal nettement supérieurs à l'ensemble du Québec (413,9 par 100 000 habitants contre 346), se classant ainsi au 3e rang régional;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

2026-09-163 **EN CONSÉQUENCE** sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par monsieur Jacques Blanchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

8.5 PAVL – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU que le ministère des Transports, par l'entremise de son Programme d'aide à la voirie locale, accorde une aide financière pour l'entretien des routes locales;

ATTENDU que le montant de l'aide accordée à la Municipalité pour l'année 2025 a été établi à 181 141.00 \$;

ATTENDU que la Municipalité a effectué des dépenses admissibles pour l'entretien de son réseau routier local de plus de 900 000.00 \$ pour l'année 2025.

2026-09-164 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton approuve les dépenses faites pour l'entretien des systèmes de sécurité, des chaussées, des systèmes de drainage, des abords des routes et du déneigement.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

8.6 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION, P25-4078-00 REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX SUR LE CHEMIN DES LACS-LONGS

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Madame Sandra Gêrôme représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2026-09-165

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Sandra Gêrôme est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

8.7 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION
PROJET P25-4079-00 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU CHEMIN DES LACS-LONGS

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Madame Sandra Gêrôme représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2026-09-166

EN CONSÉQUENCE sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Sandra Gêrôme est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

8.8 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION
PROJET P25-4080-00 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU CHEMIN DES LACS-LONGS

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Madame Sandra Gêrôme représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2026-09-167

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par madame Estelle Borgia et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Sandra Gêrôme est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

8.9 OCTROI CONTRAT - MOSAIC 3D POUR LES LEVÉS AÉROPORTÉS PAR SYSTÈME LIDAR POUR LES CALCULS DE VOLUMES PRÉLEVÉS DANS LES SABLIERES

ATTENDU la nécessité de connaître les volumes extraits des carrières et sablières pour pouvoir facturer le montant des redevances prévues par le Règlement sur les carrières et sablières;

ATTENDU que le mandat donné à Mosaic3D Groupe Gényarp en 2025 afin d'effectuer le calcul de la volumétrie de six sablières est arrivé à échéance.

2026-09-168 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jacques Blanchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte la soumission de Mosaic 3D Groupe Gényarp pour des levés aéroportés par système LIDAR avec contrôle GPS pour le calcul de la volumétrie au coût de 10 400.00\$ taxes en sus pour l'analyse des six sablières mentionnées dans la soumission datée du 8 août 2026 : Maskimo, Béton Provincial, Deschesnes, 9451-6176 Québec Inc. (Bellemare), Beaudry et Les sables Caxton.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32 010 411.

ADOPTÉE

8.10 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE LACS

CONSIDÉRANT qu'une politique de soutien aux associations de lacs a été adoptée le 5 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite poursuivre l'application de ce programme de soutien en y apportant quelques modifications;

2026-09-169 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par madame Estelle Borgia et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton adopte la nouvelle politique de soutien aux associations de lacs qui sera en vigueur dès son adoption;

QUE cette nouvelle politique abroge les politiques précédentes aux associations de lacs de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

ADOPTÉE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. TRAVAUX PUBLICS

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2026-012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012

MME Estelle Borgia DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet Règlement 2026-012 modifiant le règlement de zonage 2010-012 afin d'autoriser l'habitation multifamiliale dans la zone 119-R et de modifier les normes applicables aux unités d'habitation accessoires détachées (UHAD).

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

12. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 OCTROI CONTRAT – RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE À L'AQUEDUC SAMSON/MARCHAND

CONSIDÉRANT que la génératrice de la station Samson/Marchand nécessite des réparations afin d'assurer son bon fonctionnement et la continuité des services;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue de la compagnie Wajax pour la réparation de ladite génératrice s'élève à 8 068.82 \$ plus taxes;

2026-09-170 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la réparation de la génératrice à la station Samson/Marchand par la compagnie Wajax, au coût de 8 068.82 \$ plus taxes, incluant les pièces, la main-d'œuvre et les frais de déplacement;

D'AMENDER le poste budgétaire 02 41323 631 d'une somme de 9 277.13 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

ADOPTÉE

12.2 MODIFICATION AU CONTRAT – AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC PHASE 2 – BOUCLAGE DU RÉSEAU RUE SAINT-LOUIS ET 5e RANG

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé, par la résolution numéro 2026-06-129, le contrat pour l'aménagement du réseau d'aqueduc – Phase 2 à l'entreprise André Bouvet Ltée, au montant de 243 317,16 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation des travaux, il a été déterminé qu'il serait avantageux de modifier les travaux prévus afin de supprimer la purge prévue sur la rue Saint-Louis et de procéder au bouclage du réseau d'aqueduc par le 5e Rang;

ATTENDU QUE cette modification permettra d'améliorer la configuration, la circulation de l'eau et le fonctionnement du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires requis représentent une augmentation approximative de 28 445.09 \$ par rapport au contrat initial;

ATTENDU QUE ces travaux s'inscrivent dans les travaux d'infrastructures d'eau potable prévus à la programmation de la Municipalité dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028;

2026-09-171 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la modification aux travaux d'aménagement du réseau d'aqueduc – Phase 2 afin de supprimer la purge existante sur la rue Saint-Louis et de réaliser le bouclage du réseau d'aqueduc par le 5e Rang;

D'AUTORISER une dépense supplémentaire d'un montant maximum de 28 445.09 \$, plus les taxes applicables, au contrat accordé à André Bouvet Ltée;

D'AUTORISER la direction générale à approuver les travaux supplémentaires et à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

DE FINANCER cette dépense à même les sommes disponibles et admissibles dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028, conformément à la programmation de travaux de la Municipalité.

ADOPTÉE

12.3 OCTROI CONTRAT - NETTOYAGE DE LA POMPE DE PUIXS STATION PRINCIPALE

ATTENDU que la Municipalité doit procéder au nettoyage du puits de la station de pompage principale de manière à rétablir la capacité de pompage des équipements;

2026-09-172 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Estelle Borgia appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat de nettoyage du puits de la station de pompage principale à la firme R.J. Lévesque & Fils au montant de 26 674.20 \$, taxes incluses.

D'AMENDER le poste budgétaire 02 41323 631 d'une somme de 26 674.20 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

ADOPTÉE

13. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATION

13.1 OCTROI CONTRAT – GRAPHISTE POUR LA RÉALISATION DES ENSEIGNES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à la conception graphique des enseignes municipales;

2026-09-173 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Isabelle Héroux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER un contrat à la firme Catherine Bard – Illustration et bande dessinée pour la conception graphique des enseignes municipales au coût de 584.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

13.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS COMMUN DE VITALISATION DE LA MRC DE MASKINONGÉ PROJET « RAQUETTES EN ACTION – TENNIS, PICKLEBALL ET MENTORAT JEUNESSE »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite aménager deux terrains de tennis permettant également la pratique du pickleball sur quatre terrains;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à améliorer l'offre de loisirs et de sports, à favoriser les saines habitudes de vie et à créer un lieu de socialisation intergénérationnelle;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprend un volet de mentorat et d'initiation destiné notamment aux élèves de l'école primaire et aux adolescents fréquentant la Maison des jeunes Au Cœur des Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également favoriser l'organisation de tournois et de rencontres intermunicipales et inter écoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les axes de vitalisation de la MRC de Maskinongé, notamment l'attractivité du territoire, l'aménagement du milieu ainsi que l'animation et la promotion du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière au Fonds commun de vitalisation de la MRC de Maskinongé;

2026-09-174 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. **QUE** le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds commun de vitalisation de la MRC de Maskinongé pour le projet « Raquettes en action – Tennis, pickleball et mentorat jeunesse »;
2. **QUE** la directrice générale et greffe-trésorerie, ou toute autre personne dûment désignée par le conseil, soit autorisée à signer et à transmettre la demande, le protocole d'entente et tout document nécessaire à la réalisation et à la reddition de comptes du projet;
3. **QUE** la présente résolution soit transmise à la MRC de Maskinongé avec la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

14. AFFAIRES DIVERSES

Lucie Hamelin

L'heure du conte

Les familles sont invitées à la BibliothÉlie pour l'heure du conte animée par Rebecca Dô dimanche le 27 septembre à 9 h 30

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Émilie Maloney et résolu que cette séance soit levée à 21h07.

Charline Plante
Mairesse

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal